



TEL 05 55 85 51 14

E-mail : [mairie.lanteuil@orange.fr](mailto:mairie.lanteuil@orange.fr)

**Procès-verbal de séance du  
Conseil Municipal**  
***SEANCE DU 3 JUILLET 2023***

<b>Nombre de membres du Conseil Municipal</b>		L'an deux mil vingt-trois, le trois juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire.  <u>Date de convocation</u> : 26 juin 2023  <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR, Julie BERNICAL, Sébastien CHABENAT, Alain PARIS, Jean-François LAFAURIE, Albert LAURENT, Nathalie DUBOIS, Claude MONEGER, Jean-Jacques VAILLANT, Jean-François VERLHAC, Laure-Hélène MASSON, Jérôme TADEUSZAK et Séverine VIGIER.  <u>Était absente</u> : Léa DUMOND. <u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT
En exercice	15	
Présents	14	

Appel des élus et vérification du quorum : 14 élus effectivement présents.

Le Conseil Municipal nomme un secrétaire de séance qui sera chargé de consigner dans un registre les décisions prises par le Conseil Municipal.

**Ordre du jour** :

- Décision du Maire : Avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de médecine préventive
- Projet rénovation énergétique du bâtiment de l'école : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Consultation pour les vérifications périodiques des jeux et équipements sportifs
- Point « urbanisme »: avancée PLUi Midi corrézien
- Point « enlèvement des déchets » :
  - o Analyse des levées et du coût de l'enlèvement des déchets non ménagers
  - o Avenant à la convention de redevance spéciale incitative pour l'enlèvement des déchets non ménagers 2023
- Point « manifestations estivales » :
  - o Le tour de France Féminin 25 juillet 2023
  - o Le comice agricole et concours de labours 5 août 2023
- Frais de scolarité année 2022/2023 Ecole de COSNAC
- Demande d'installation d'un food truck à Lanteuil (coffret forain)
- Questions diverses.

En début de séance, il est précisé qu'un point à l'ordre du jour sera rajouté car non connu le 26 juin : attribution programme des travaux de voirie 2023. Il sera présenté en dernier point avant les questions diverses.

**Déroulé de la séance** :

**Point évoqué** : Décision du Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la signature de l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de médecine préventive relative à l'augmentation du prix de la consultation passant à 92.08€ HT en 2023.

**Délibération** : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de rénovation énergétique de l'école – **Adopté à l'unanimité des membres à 14 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité de confier le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage à Corrèze ingénierie pour un montant estimé de 1200€.

**Délibération** : Attribution vérifications jeux et équipements sportifs 2023 – 2025 – **Adopté à l'unanimité des membres à 14 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise Soleus pour les vérifications des jeux et équipements sportifs sur la période 2023- 2025 : Année 2023 et 2025 pour 372€ et 2024 pour 216€.

**Point évoqué** : Urbanisme – état d'avancement de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal

Monsieur le Maire informe l'assemblée de son entretien avec les services des bâtiments de France pour l'établissement du plan local d'urbanisme intercommunal.

**Point évoqué** : enlèvement des déchets

Monsieur le Maire informe l'assemblée des chiffres transmis de poids et coûts des levées sur la commune pour l'enlèvements des déchets pour la mairie, la salle polyvalente, le stade et city stade entre 2022 et 2023. Des incohérences concernant les sites répertoriés doivent être levées pour comprendre les chiffres. L'analyse des chiffres pourra être faite par la suite.

**Délibération** : Avenant n°1 à la convention de redevance spéciale incitative communale pour enlèvement des déchets non ménagers – **Adopté à l'unanimité des membres à 14 voix**

Le conseil municipal autoriser Monsieur le Maire à signer la mise à jour de la convention de redevance spéciale relative au tarif pour 2023. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les éventuels futurs avenants relatifs à la question de la révision annuelle des prix.

**Point évoqué** : Manifestations estivales

L'assemblée est informée que :

- Le tour de France féminin se tiendra le 25 juillet 2023 et qu'il y a besoin de signaleurs sur le trajet
- Le comice agricole se tiendra le 5 août 2023.

**Délibération** : Demande de participation aux frais de scolarité année scolaire 2022 – 2023 – **Refusé à la majorité des membres (13 contre – 1 pour)**

Le conseil municipal refuse la participation aux frais de scolarité pour un montant de 2157.89€ en raison de la trop forte augmentation des frais.

**Point évoqué** : Demande d'installation d'un food truck

Le Maire fait état d'une demande d'installation d'un food truck sur la commune. Il est précisé qu'il n'y a pas d'emplacement avec électricité sur la commune mais qu'une demande d'occupation (sans redevance) peut être déposée pour une installation en autonomie sur le parking en face du relais d'Auvergne.

**Délibération** : Attribution programmation voirie communale année 2023 – **Adopté à l'unanimité des membres à 14 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise Eurovia pour un montant de 15 543.70 €HT soit 18

652.44 €TTC pour la rénovation partielle des routes de Chanat, Neix, Le bout de la forêt, la Devalade, les Termes, le chemin de Saint Jacques, Rigal, les Joinesses.

**Point évoqué :** Questions diverses

Le conseil municipal a pris connaissance :

- De l'obligation de créer un plan communal de sauvegarde (commission : Ch. Derachinois, S. Chabenat ; LH. Masson, A. Vauzour, A. Paris)
- De la fin de validité de la batterie du défibrillateur (étude à faire entre location, achat et installation d'une boîte aux normes)
- De la possibilité de mettre des broyeurs à disposition par le SIRTOM (pas de mise à disposition envisagée)
- De la demande de drainage du cimetière pour éviter l'eau dans les caveaux (aucune action de la commune empêchera l'eau de s'écouler, seule solution les caveaux étanches)
- De la réunion de Corrèze Habitat le 4 juillet de 17h00 à 19h30.
- De la future mise en place d'un cahier de réservation pour l'occupation de la salle des associations.

**Fin de séance :**

La séance est levée à 20h45.

Le Maire,

Christian DERACHINOIS



Le secrétaire de Séance

Sébastien CHABENAT